COMMUNE DE SERGY COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 26 MARS 2013

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 mars 2013 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 22/03/2013.

Etaient présents: Mmes et MM. LINGLIN (Maire), BUGOT, BURDAIRON,

GUISOLAN, JOUVE (adjoints), ALLENBACH, HOMOLA,

LABBADI, LANZA, RICO, ROPRAZ, ZIEGLER.

Etait excusés: M. ALLARD (procuration à M. LINGLIN)

M. MACCAFERRI (procuration à Mme BUGOT)

M. ROSA (procuration à M. RICO)

Etaient absents : Mme VUAILLET-AOUKILI

M. RENAUD M. MOINE

Assistait à la séance : Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : Mme JOUVE

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 05/02/2013

2) Délibérations :

- 2.1 Vote du compte administratif principal
- 2.2 Approbation du compte de gestion 2012
- 2.3 Affectation des résultats de l'exercice 2012
- 2.4 Vote des taux des taxes locales
- 2.5 Vote du Budget Primitif 2013
- 2.6 SIEA: validation des plans de financement
- 2.7 Lotissements «le Stade et Chambaz » : reprise des voiries, des réseaux et des parties communes
- 2.8 Rétrocession de la rue des prêles : reprises des réseaux
- 2.9 Convention « Abribus »
- 2.10 Convention de servitude de passage d'une canalisation
- 2.11 Travaux école : avenants
- 2.12 Marché de l'auberge : choix des entreprises
- 2.13 Centre sportif : modalités de paiement
- 2.14 Représentativité des communes au sein de la CCPG

3) Divers

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 5 février 2013 du Conseil Municipal Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - Délibération

1°) Vote du compte administratif principal

Pour la présentation et le vote du compte administratif 2012 Monsieur le Maire a l'obligation de quitter la séance. Le Conseil Municipal désigne Mme Lise BUGOT, 1^{ère} Adjointe aux finances, pour la présider.

Présentation du compte administratif 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir :

- constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débats et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnu la sincérité des restes à réaliser,
- VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau présenté, à l'unanimité des personnes présentes.

Monsieur le Maire reprend la Présidence de la séance.

2°) Approbation du compte de gestion 2012

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif doit être conforme au compte de gestion réalisé par le receveur en poste à Gex, ce qui est le cas.

A ce titre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le compte de gestion 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ADOPTE le compte de gestion 2012

3°) Affectation des résultats de l'exercice 2012

Suite au vote du compte administratif 2012, Monsieur le Maire rappelle que les résultats font apparaitre un excédent de fonctionnement de 661 378.20 €. Il propose d'affecter cette somme (soit l'excédent de fonctionnement 2012) en investissement à l'article 1068 du budget 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTE d'affecter l'excédent de fonctionnement 2012, soit la somme de 661 378.20 €, en investissement, à l'article 1068 du budget 2013.

4°) Vote des taux des taxes locales

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le taux des taxes locales en 2013.

Rappel des taux votés en 2012 : Taxe d'habitation : 12.04 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10.34 % Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 53.71 % Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 17.38 % Monsieur le Maire propose de ne pas modifier ces taux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité:

- VALIDE les taux de fiscalité tels que proposés soit :

TH: 12.04 % TFB: 10.34 % TFNB: 53.71 % CFE: 17.38 %

5°) Vote du Budget Primitif 2013

Suite au débat d'orientation budgétaire du 5 février 2013, Monsieur le Maire présente le budget primitif 2013 en fonctionnement et en investissement.

Il répond aux objectifs précisés par le DOB (séance du 05/02/2013) :

La proposition concernant le budget primitif de fonctionnement 2013 permet de dégager un montant de 540 000 € automatiquement transféré en recettes sur le budget primitif d'investissement 2013.

Le budget primitif d'investissement 2013 proposé au conseil municipal présente, en recettes, un montant total de 3 385 912.97 €.

Les dépenses obligatoires en investissement représentent un montant de 560 000 € (remboursement du capital, gestion courante, restes à payer 2012 et dépenses imprévues).

Une somme de 2 286 000 € sera consacrée aux projets 2013. Si toutes les dépense prévues sont réalisées, un emprunt de 540 000 € devra être contracté afin d'équilibrer le budget (un emprunt d'équilibre était déjà inscrit en 2012 mais n'a pas été réalisé).

Les projets suivants sont inscrits au budget :

- L'aménagement de l'étage de l'école (les travaux en démarré durant l'automne 2012 et se termineront en mai 2013)
- L'aménagement de l'Avenue du Jura (phase 1) : l'appel d'offre devrait être lancé d'ici un mois
- L'acquisition du centre sportif (avec les communes de Crozet et Chevry) : en cours
- La rénovation de l'auberge et des salles Saint-Nicolas : les travaux devrait commencer courant mai 2013
- Urbanisme : études divers (modification du PLU, ZAC, Déclaration de projet) : en cours

Le détail des subventions versées aux associations par la commune de Sergy sont présentées au conseil municipal suite au travail de la commission « associations » et dont le montant total estimé s'élève à 38 000 €en 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le Budget Primitif 2013 en fonctionnement et en investissement tel que présenté.

6°) SIEA: validation des plans de financement

Comme prévu dans le budget primitif précédemment voté, Monsieur le Maire propose de valider le plan de financement proposé par le SIEA relatif à l'éclairage public et à la mise en souterrain du réseau basse tension et du réseau de télécommunication de la rue du Vezely (présentation du document).

Monsieur le Maire propose également de valider le plan de financement relatif à la modernisation de l'éclairage public du château des bains (présentation du document).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- VALIDE le plan de financement relatif à l'éclairage public et à la mise en souterrain du réseau basse tension et du réseau de télécommunication de la rue du Vezely
- VALIDE le plan de financement relatif à la modernisation de l'éclairage public du château des bains

7°) Lotissements «le Stade et Chambaz » : reprise des voiries, des réseaux et des parties communes

Suite à la demande du lotissement Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reprendre la voirie, les réseaux et les parties communes des lotissements « le Stade et le Dessy» à la condition qu'un état des lieux soit établi sur place et ne fasse l'objet d'aucune remarque particulière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE la reprise des voiries, des réseaux et des parties communes à la condition qu'un état des lieux soit établi sur place et ne fasse l'objet d'aucune remarque particulière.

8°) Rétrocession de la rue des prêles : reprises des réseaux

Suite à la délibération du 4 décembre 2012, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transférer dans le domaine public communal les réseaux de la rue des prêles et notamment le réseau d'assainissement puisque la Communauté de Communes n'est pas en mesure de le reprendre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE la reprise des réseaux à la condition qu'un état des lieux soit établi sur place et ne fasse l'objet d'aucune remarque particulière.

9°) Convention « Abribus »

Suite au vandalisme dont les abribus de Sergy ont fait l'objet, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider la convention de la société AXO pour l'aménagement d'abribus neufs en échange d'espaces réservés à la publicité.

Madame Lanza précise que l'abribus situé à l'angle de la rue de la Fontaine et de l'avenue du Jura est placé sur son terrain, or elle demande à ce que l'aménagement de celui-ci permette l'accès (pas de vitre sur le côté gauche) et surtout que la grosse pierre qui se trouve dans le coin ne soit ni enlevée ni déplacée (domaine privé).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention désignée ci-avant à la condition qu'un accord reprenant la demande de Mme Lanza soit trouvé.

10°) Convention de servitude de passage d'une canalisation

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue du Jura Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitude de passage avec les propriétaires des parcelles C 476/C 477/C 1235 et C 470 (présentation des documents).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de servitude de passage telles que désignée ciavant.

11°) Travaux école : avenants

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à valider les avenants suivants concernant les travaux de l'école :

-Castillo : trappe d'accès pour 869.88 € HT

-Grandchamp : ajout de prise de courant et spots pour 1 227.15 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants présentés ci-avant

12°) Marché de l'auberge : choix des entreprises

Suite à l'ouverture des plis du 26/02/2013 Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les entreprises proposées par la commission d'appel d'offre concernant le marché « Aménagement de l'auberge communale et des anciennes salles Saint-Nicolas », soit :

- Lot 1 (démolition/maconnerie/VRD) : TEDOLDI

- Lot 2 : menuiserie intérieure bois : NINET

- Lot 3 (cloisons doublages) : BIGEY

- Lot 4 (plafonds suspendus) : BIGEY

- Lot 5 (peintures intérieures) : BONGLET

Lot 6 (carrelages/faïences): MIGNOLA
Lot 7 (sol souples et parquets): CAZAJOU
Lot 8 (revêtement sol en résine): ETANDEX
Lot 10 (électricité): GONTARD-FORAZ

Monsieur le Maire propose de déclarer le lot 9 infructueux car l'offre est bien au-dessus de l'estimation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- VALIDE les entreprises proposées ci-avant pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10
- DECLARE le lot 9 infructueux

13°) Centre sportif : modalités de paiement

Suite à la signature de l'acte notarié entre la société loc'invest et la commune de Sergy le 26/12/2012, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer tous les documents relatifs aux modalités de paiement et plus particulièrement un avenant permettant de fixer le paiement en une seule fois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux modalités de paiement du centre sportif comme précisés ci-avant.

14°) Représentativité des communes au sein de la CCPG

Monsieur le Maire rappelle la loi du 31/12/2012 relative à la représentativité des communes au sein du conseil communautaire a fait l'objet de plusieurs réunions de travail à la CCPG. Celle-ci a retenu un accord amiable entre communes pour la fixation du nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires (présentation du dossier envoyé par la CCPG).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir la proposition de la CCPG soit 2 représentants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- CHOISIT la proposition « amiable » de la CCPG suite à la nouvelle loi relative à la représentativité des communes au sein du conseil communautaire, soit 2 représentants pour la commune de Sergy.

III - DIVERS

Monsieur le Maire informe qu'il a rendez-vous avec Monsieur le Sous-Préfet le 5 avril prochain afin de lui présenter les dossiers en cours.

Madame Jouve informe que le conseil d'école s'est déroulé le 14 mars dernier. Les élus présents (Mme Jouve, Mme Bugot et M. Burdairon) ont particulièrement été interpelés sur la réforme des rythmes scolaires. Madame Jouve souligne que la mise en place a été repoussée à septembre 2014, néanmoins un groupe de travail sera constitué prochainement et présidé par Monsieur le Maire.

Monsieur Guisolan informe le conseil que plusieurs réunions ont eu lieu relatives au projet de ZAC et à la modification du PLU. Les compte-rendus seront envoyés par Mlle Constantin d'ici quelques jours. Madame Bugot demande à ce que les dates des réunions avec les bureaux d'études soient signalées à tout le conseil. Elle souligne qu'il faudrait améliorer la communication concernant ces sujets.

Madame Lanza demande si une délibération sera à l'ordre du jour prochainement concernant le gaz de schiste car cette question l'inquiète. Monsieur le Maire est d'accord pour inscrire à l'ordre du jour une délibération à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Prochaine séance du Conseil : Mardi 4 juin 2013 à 20h30